



2023 RAPPOR ANNUEL

.....
Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres



Table des matières

Commentaires sur l'exercice 2023	4
Structure du COSC	6
État des organes statutaires du COSC au 31.12.2023.....	8
Mutations	10
Rapport de l'organe de révision	11
Le COSC en quelques chiffres	12
Évolution des certifications	13

Commentaires sur l'exercice 2023

Conseil d'administration – M. Nico de Rooij

L'année 2023 a été marquée par un évènement majeur pour le COSC avec la célébration de son 50^{ème} anniversaire.

Le 13 septembre, cinquante ans jour pour jour après l'officialisation de nos statuts, nous avons rendu un hommage à notre héritage dans les locaux du Club 44 à la Chaux-de-Fonds. Cet évènement a été ponctué par le vernissage du livre sur l'histoire de la chronométrie, présenté par son auteur le Professeur Pierre-Yves Donzé.

La conférence a été rythmée par M. Jean-Daniel Pasche, Président de la Fédération horlogère suisse, M. Jean-Daniel Jeanneret, Président de la ville de la Chaux-de-Fonds et bien entendu par l'auteur du livre le Professeur Pierre-Yves Donzé. La manifestation a été un franc succès et je remercie au nom du COSC tous les intervenants d'avoir rendu hommage à notre association, et également à tous les acteurs de l'industrie horlogère suisse qui ont permis de célébrer cet anniversaire.

Une journée de festivité a été organisée le 28 septembre pour tous les collaborateurs oeuvrant au COSC et ce moment de célébration restera marqué dans les mémoires.

L'année a également été marquée par un accomplissement exceptionnel malgré un climat économique incertain et la force du franc suisse : les exportations horlogères suisses ont affiché un niveau jamais atteint auparavant. Grâce à ses partenaires, le COSC a la fierté d'annoncer qu'un nouveau record a été établi avec un total de 2'604'751 pièces déposées et 2'502'166 certifications délivrées. Le taux d'échecs de 3.6% confirme l'excellence du savoir-faire horloger en Suisse. Le nombre de déposants à la fin 2023 était de 54 marques horlogères, ce qui montre également l'aspect fédérateur du COSC.

S'engageant dans une dynamique d'innovation, un intense travail sur l'optimisation de nos équipements et d'automatisation de certaines opérations dans nos laboratoires est en cours. L'année 2023 a vu l'émergence de projets de certification prometteurs qui ont su tirer profit des compétences stratégiques et opérationnelles au sein de notre Conseil, de la Commission technique et de notre direction. Un comité restreint du Conseil d'administration a été créé dans cet objectif et s'est réuni à plusieurs reprises.

« 2023 année
du 50^{ème}
anniversaire
du COSC »

Direction – M. Andreas Wyss

Avec pour objectif de fortifier la structure de notre organisation, la direction a le plaisir d'accueillir un second chef de projet, M. Luca Rigazzi, ainsi qu'une assistante administrative, Mme Sandra Maruccia. Ils ont tous les deux pris leurs fonctions au sein de la direction le 1^{er} novembre 2023.

L'année du 50^{ème} anniversaire du COSC a été, entre autres, marquée par la création d'une nouvelle identité visuelle avec une nouvelle couleur, un nouveau logo et une nouvelle personnalité pour le COSC. C'est dans cette optique que nous avons aussi entrepris un ambitieux programme d'évolution, aussi bien opérationnel que stratégique, pour inscrire notre action dans l'excellence durable.

Dans cette dynamique, le nouveau portail Web pour les clients a été déployé alliant fonctionnalité et sécurité accrue. Dans cette même perspective de sécurisation, un audit informatique a été mené pour garantir une protection optimale de notre réseau et de nos données. Pour compléter cette initiative, des formations de sensibilisation aux enjeux de la sécurité informatique ont été dispensées à l'ensemble des collaborateurs exposés.

La qualité étant au coeur de notre engagement, des audits internes approfondis ont été conduits dans nos trois laboratoires ainsi qu'au niveau de la direction. Notre conformité à la norme ISO/IEC 17025 a été scrutée et les conclusions de ces audits seront communiquées au personnel, à la direction et au Conseil d'administration en début d'année 2024. De plus, nous avons mandaté un auditeur externe spécialisé pour une mission d'accompagnement continu, assurant ainsi

le respect permanent des normes de qualité établies.

L'évolution technologique est en marche continue au COSC avec la mise en application de notre nouvelle méthode de mesure semi-automatique en tête de montre. Le laboratoire de Saint-Imier a été le premier à être équipé de ces nouvelles machines permettant de traiter jusqu'à 800 pièces par jour, avec des perspectives d'augmentation de capacité à l'étude.

Enfin, le projet d'évolution technologique de nos processus de mesure et d'armage a franchi des étapes décisives durant l'année écoulée. Les différents modules composant notre future machine ont été développés, et les premiers essais prometteurs ont conduit à la construction d'un prototype. Sa fabrication étant en cours, nous anticipons avec enthousiasme la mise en oeuvre de tests en conditions réelles en fin d'année 2024, marquant ainsi une avancée significative dans notre quête d'innovation.

Commission technique – M. Pierre-André Farine

L'année 2023 a été dense et la Commission technique s'est réunie à 6 reprises, assurant également une présence de son Président au sein du comité restreint du Conseil.

La mise en application de notre nouvelle méthode de mesures semi-automatiques en tête de montre, accréditée par le Service d'Accréditation Suisse (SAS) fin 2022 et déployée en 2023, a permis d'accroître notre efficacité mais a aussi requis une réévaluation et une adaptation des spécifications de dépôt. Un travail a été effectué sur la vérification des numéros de mouvements pour garantir leur authenticité.

Cette année a été une étape importante du projet Vision 2020 avec la réalisation des plans de développement concrets et un budget établi pour la fabrication du prototype de la machine. Des discussions approfondies ont également eu lieu sur l'influence de la pression atmosphérique sur la certification chronométrique, explorant des solutions telles que la mise en place de mesures correctives dans les laboratoires ou l'adaptation des procédures de test.

Les audits techniques ont été réalisés dans nos trois laboratoires. Ces évaluations approfondies de nos processus et de nos infrastructures sont essentielles pour assurer la continuité de la performance et de la fiabilité du COSC. Les résultats de ces audits seront remis au début de l'année 2024.

En résumé, 2023 a été une année marquée par des développements stratégiques et opérationnels significatifs, visant à renforcer les capacités du COSC et à répondre aux attentes élevées de ses clients, tout en assurant la qualité et la fiabilité de ses services.

Mutation à la Commission technique :

En raison de la démission de M. Sébastien Bannier au sein de la Commission technique, M. Nicolas Droz l'a remplacé dès le mois d'octobre 2023 avec l'approbation du CA.

Conclusion - Le Président M. Nico de Rooij

Au nom du Conseil d'administration et de la direction, nous remercions tous les acteurs de la branche qui ont conduit, grâce à leur passion, leur ténacité et l'excellence de leurs produits, l'horlogerie suisse a des résultats à nouveau exceptionnels en 2023. Ces résultats ont contribué au succès du COSC.

Nos sincères remerciements s'adressent aux membres de notre Assemblée générale, du Conseil d'administration, de la Commission technique, des différents sous-groupes de travail, du Comité de gestion ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de nos trois laboratoires et à leurs autorités de gestion respectives.

Nous vous convions d'ores et déjà à notre prochaine Assemblée générale en juin, d'ici là, nous vous souhaitons un bel été.

Pour le Conseil d'Administration
M. Nico de Rooij, Président

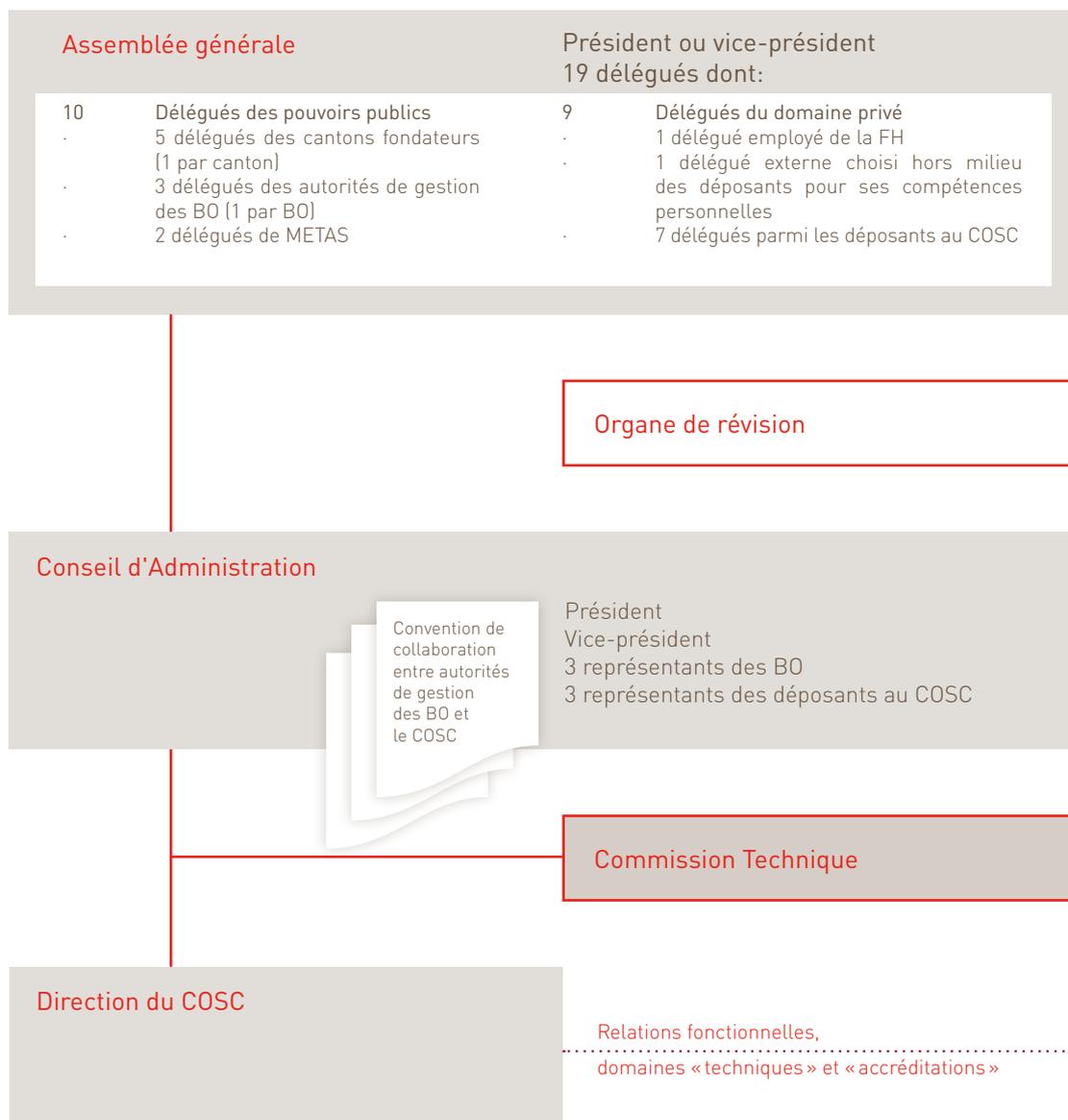
Pour la Direction
M. Andreas Wyss, Directeur

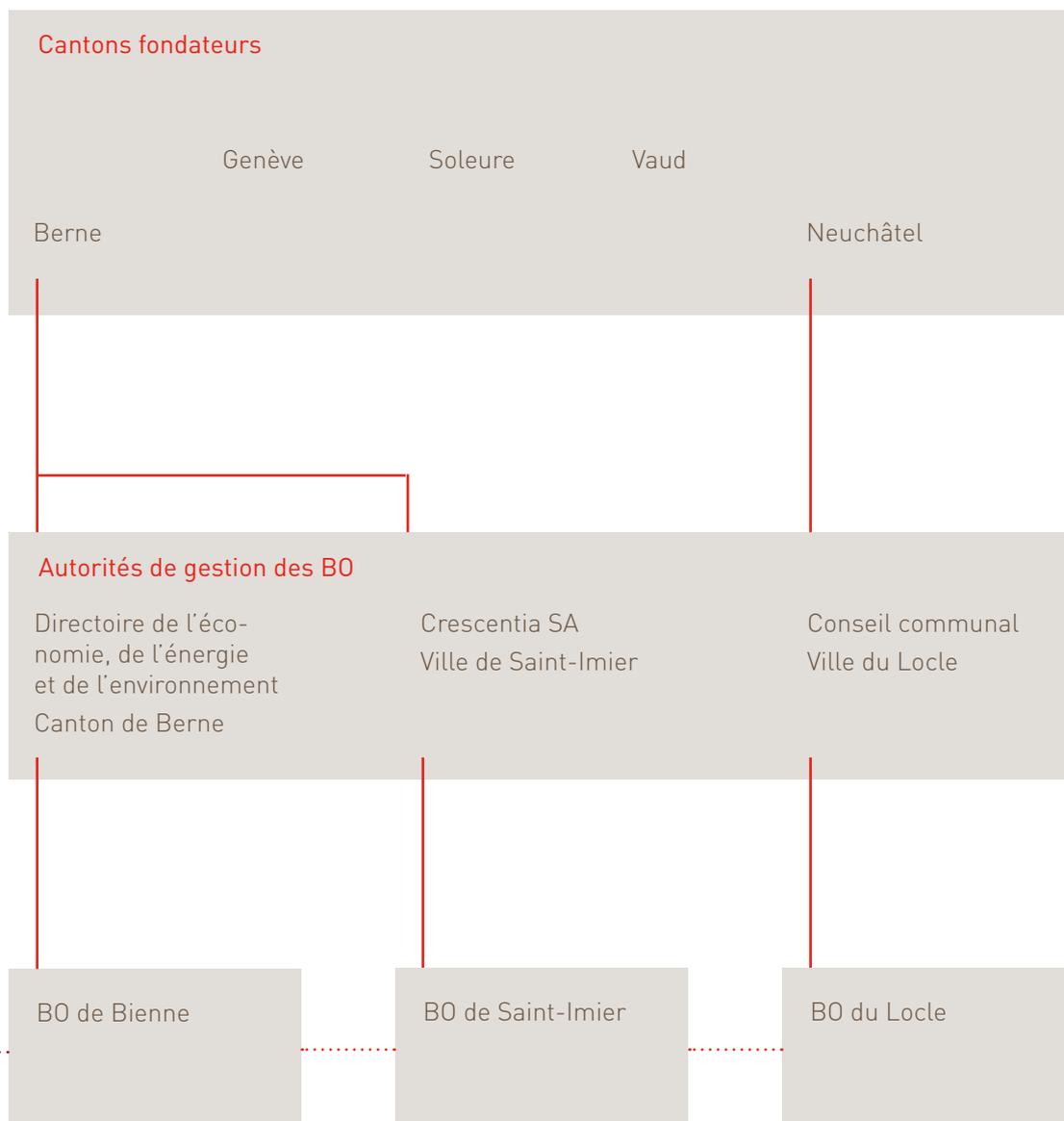
Pour la Commission Technique
M. Pierre-André Farine, Président

Structure du COSC

Présidents d'honneur: M. Jean Michel et M. Germain Rebetez

Membres d'honneur: M. Marc-André Miche et M. Jean-Pierre Aebischer





État des organes statutaires du COSC au 31.12.2023

Assemblée générale

Président M. Nico de Rooij

Vice-président M^e Peter Blaser

Délégués

a. des cantons

Berne	M. Marco Tullio
Genève	M. Pierre Amstutz
Neuchâtel	M ^{me} Caroline Choulat
Soleure	M. Erich Blösch
Vaud	M. David Pousset

b. des BO

BOBI	M. Thomas Kräuchi
BOLO	M. Antony Von Allmen
BOSI	M. Corentin Jeanneret

c. de METAS

M. Christian Kottler
M. Jacques Morel

d. du domaine privé

1 membre externe	M. Pierre-André Farine
1 membre de la FH	M. Patrick Lötscher
7 membres déposants	M. Michel Studer
	M. Nicolas Clerc
	M. Andreas Hobmeier
	M. Cédric Veya
	M. Pascal Ricci
	M. Samir Merdanovic
	M. Sergio Valceschini

Suppléants

a. des cantons

M. Daniel Dietz
M ^{me} Saskia Bouvier
M. Matthieu Aubert
M. Daniel Wegmüller
M. Raphaël Conz

b. des BO

M. Marco Tullio
M. Michaël Berly
M ^{me} Gisèle Tharin

c. de METAS

M. Fabiano Assi
M. Antoine Jallageas

d. du domaine privé

M. Yvan Terés
M. David Luther
M. Remo Pavone
M. Michael Bourquin
M. Guillaume Boilot
M. François Rubin
M. Kilian Eisenegger
M. Martin Paroz
M. Pascal Imfeld

Conseil d'administration

Président M. Nico de Rooij

Vice-président M^e Peter Blaser

Membres
M. Nicolas Clerc
M. Corentin Jeanneret
M. Thomas Kräuchi
M. Pascal Ricci
M. Sergio Valceschini
M. Antony Von Allmen

Organe de révision

Fiduciaire M. Dominique Glauser, Hauterive
M. Dominique Glauser

Assistent aux séances

M^{me} Laurie Bettenmann
M. Pierre-André Farine
M. Andreas Wyss

Commission technique

Président M. Pierre-André Farine
Membres M. Thomas Brebeck
M. Nicolas Droz
M. Kilian Eisenegger
M. Sylvain Huot-Marchand
M. Pascal Imfeld

M. Antoine Jallageas
M. Christophe Kohli
M. Vitor Hugo Marques
M. Luca Rigazzi
M. Andreas Wyss

Direction

Directeur M. Andreas Wyss
Assistantes M^{me} Laurie Bettenmann
M^{me} Sandra Maruccia

Chefs de projet M. Vitor Hugo Marques
M. Luca Rigazzi

Adresse Av. Léopold-Robert 65
2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 913 80 78
direction@cosc.swiss
info@cosc.swiss

Bureaux officiels de contrôle des chronomètres

BO	Bienne	Le Locle	Saint-Imier
Responsable	M ^{me} Rachel Lavanchy	M. Stéphane Girardin	M. Patrick Flaig
Rue	Route de Soleure 136	Rue des Billodes 18	Rue Dr Schwab 32a
Localité	2504 Bienne	2400 Le Locle	2610 Saint-Imier
Tél.	+41 31 636 70 50	+41 32 933 85 60	+41 32 942 30 20
E-mail	bobi@cosc.swiss	bolo@cosc.swiss	bosi@cosc.swiss

Mutations

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) des Cantons

- Neuchâtel

Démission de M. Jean-Kley Tullii, délégué et de Mme Geneviève Ravezzani, déléguée suppléante.

Nomination de Mme Caroline Choulat, déléguée et de M. Matthieu Aubert, délégué suppléant.

b) des BO

- BO du Locle

Démission de M. Claude Dubois, délégué et de M. Denis de la Reussille, délégué suppléant.

Nomination de M. Anthony Von Allmen, délégué et de M. Michaël Berly, délégué suppléant

- BO de Saint-Imier

Démission de M. Denis Gerber, délégué.

Nomination de M. Corentin Jeanneret, délégué (auparavant délégué suppléant) et de Mme Gisèle Tharin, déléguée suppléante.

d) du domaine privé

- délégués FH représentant les marques

Démission de M. Jean-Pierre Aebischer, délégué.

Nomination de M. Michel Studer (auparavant délégué suppléant).

Nomination de M. Remo Pavone, délégué suppléant.

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Démission de M. Jean-Pierre Aebischer.

Nomination de M. Sergio Valceschini.

Démission de M. Claude Dubois.

Nomination de M. Anthony Von Allmen.

Démission de M. Denis Gerber.

Nomination de M. Corentin Jeanneret.

Nous remercions très vivement Mme Geneviève Ravezzani, MM. Denis Gerber, Jean-Kley Tullii, Denis de la Reussille.

Des remerciements particuliers sont adressés à MM. Jean-Pierre Aebischer et Claude Dubois pour leur engagement et leur implication au sein du Conseil d'administration du COSC depuis de nombreuses années.

Nous accueillons chaleureusement MM. Sergio Valceschini, Anthony Von Allmen et Corentin Jeanneret en tant que nouveaux membres de notre Conseil d'administration ainsi que Mmes Gisèle Tharin et Caroline Choulat, MM. Matthieu Aubert, Michaël Berly, Remo Pavone, au sein de notre Assemblée générale.



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise concernée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous signalons comme information complémentaire :

L'autorité fiscale neuchâteloise confirme dans un courrier du 30 juin 2014 que l'association bénéficie de l'exonération des impôts directs au niveau fédéral, cantonal et communal pour but de service public moyennant le respect de diverses conditions administratives. Cette décision est réexaminée chaque année par l'autorité.

Hauterive, le 28 mars 2024

Dominique Glauser

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



Le COSC en quelques chiffres

Bureau de contrôle	Attestations délivrées		Attestations 2023	Attestations 2022	Ecart [%]
	Instruments mécaniques	Instruments quartz			
BO de Bienne	1'207'840	0	1'207'840	1'015'372	19,0 %
BO du Locle	601'796	85'591	687'387	691'965	-0,7 %
BO de Saint-Imier	606'939	0	606'939	618'431	-1,9 %
Sous-total des pièces avec attestation	2'416'575	85'591	2'502'166	2'325'768	7,6 %
Sous-total des échecs et autres causes de refus d'attestation			92'830	91'287	
Sous-total des pièces déposées en vue d'attestation			2'594'996	2'417'055	7,4 %
Pourcentage des échecs et autres causes de refus d'attestation			3,6 %	3,8 %	
Sous-total des pièces déposées pour essais divers			9'755	11'794	
Total général des pièces déposées			2'604'751	2'428'849	7,2 %

+2,0 % de certificats quartz

Saint-Imier
606'939 certificats

2'502'166 certifications

+7,8 % certifications mécaniques

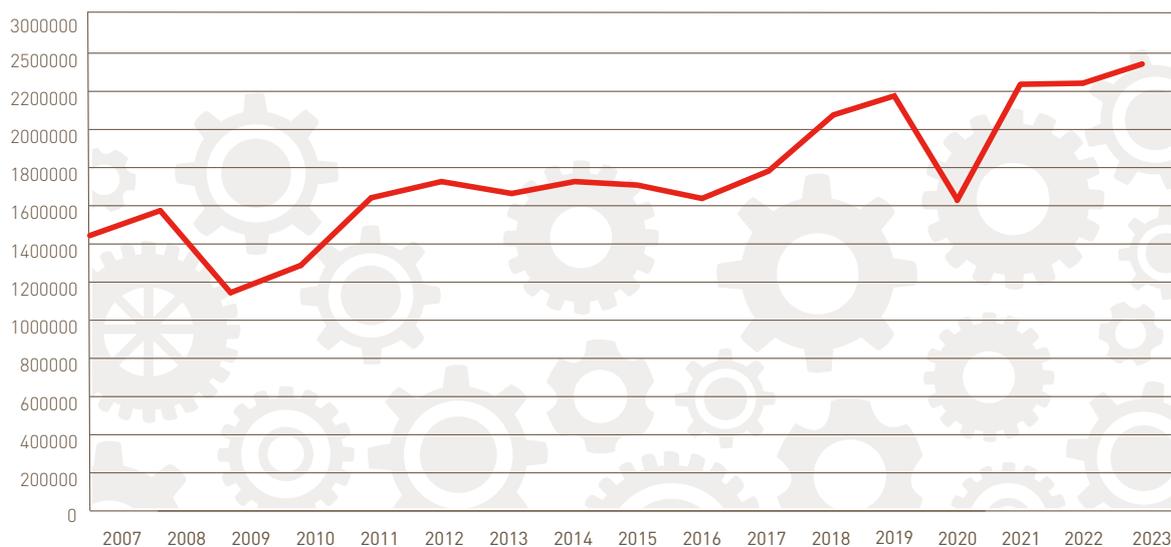
Bienne
1'207'840 certificats

2'604'751 déposées au COSC

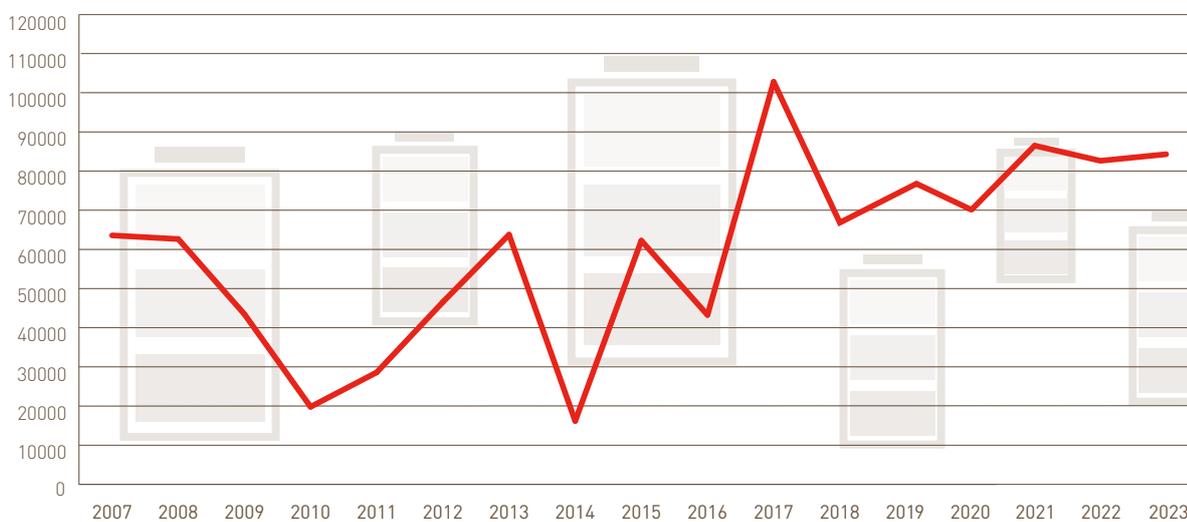
Le Locle
687'387 certificats

Évolution des certifications

Certificats mouvements mécaniques



Certificats mouvements quartz





COSC Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres
Avenue Léopold-Robert 65 · CH-2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 (0)32 913 8078 · direction@cosc.swiss